

**CAPN DS du 30 mars 2017 :  
Le temps du mépris a-t-il pris fin ?**

Pas plus tard qu’hier, les Directeurs de soins se sentaient encore profondément méprisés. Incompréhension, colère, amertume et déception : tels étaient alors les sentiments dominants. Ces sentiments sont sans doute encore forts chez certains, voire la majorité, d’entre eux aujourd’hui.

En effet, il n’y a pas si longtemps de cela, les Directeurs des soins ont entendu et ont voulu croire aux discours flatteurs tenus à leur égard par les pouvoirs publics et par la ministre de la Santé elle-même. Des paroles fortes, attendues depuis longtemps, étaient alors adressées à l’ensemble de la communauté hospitalière. Elles pouvaient paraître les prémices tant espérées d’une véritable reconnaissance pour les Directeurs des soins. Ceux-ci pensaient faire enfin entendre, comprendre et reconnaître, qu’ils sont des éléments forts pour la réussite des nouvelles organisations hospitalières.

Or, très rapidement, les Directeurs des soins ont craint qu’il ne s’agisse que de mots dénués de sens qui allaient, une fois encore, être dépourvus de transposition concrète.

Aussi, dans ce contexte, les Directeurs des soins, et le SMPS avec eux, ne pouvaient que profondément regretter le *statu quo* et acter les blocages persistants.

Aujourd’hui, des signaux faibles, mais réels, sont enfin adressés. Il est question de différentes mesures : suppression de la durée de mobilité d’au moins douze mois pour l’accès à la hors classe, ce qui aligne les Directeurs des soins sur les règles en vigueur dans les deux autres corps de direction ; majoration de la nouvelle bonification indiciaire de vingt points au lieu des dix jusqu’alors annoncés ; et disparition progressive du plafonnement à 4 de la part fonction de la prime de fonction et de résultat, avec une revalorisation de 0,5 point annuel jusqu’en 2020 pour atteindre 6, là aussi comme pour les deux autres corps de direction.

Nous tenons à souligner et remercier l’engagement et l’implication du CNG et de la DGOS pour les avancées obtenues.

Celles-ci demeurent néanmoins marginales et sans grande incidence pour l’ensemble de nos collègues. Elles représentent un pas en avant mais restent encore insuffisantes pour répondre aux attentes d’un corps qui doit être soutenu.

Le SMPS sera toujours un acteur participatif et engagé dans une démarche d’amélioration statutaire et des conditions de travail. Cette démarche se veut positive et constructive, mais elle ne l’empêche pas de faire entendre ses revendications. Si le temps du désintérêt, voire du mépris pour les Directeurs des soins, est enfin fini, c’est une bonne chose ; la vigilance reste toutefois entière, faite d’ambition pour le corps des Directeurs des soins, et d’exigence vis-à-vis des pouvoirs publics.